

**PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du 07 septembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept septembre, à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian FERRU, Maire.

**NOMBRE DE MEMBRES**

**En exercice :** 13  
**Qui ont pris part à la délibération** 11  
**Présents :** 10

**Date de Convocation : 10/08/2023**

**Présents** : Messieurs Frédéric BAUDOUIN, Éric BOURDEVERRE, Claude BRISSET, Christian FERRU, Christian FOUCHER, Frédéric GUÉRIN, Michel MALICHIER,

Mesdames PAILLÉ Isabelle, RASSE Sylvie et TROCHUT Marion.

**Absents excusés** : Monsieur LONJOU David.  
Mesdames CLÉMENT Séverine et DESSE Julie.

**Pouvoir** : Madame DESSE Julie donne pouvoir à Madame TROCHUT Marion.

**Absent** : Néant.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Claude BRISSET.

**ORDRE DU JOUR** :

- Approbation du compte-rendu du 04 juillet 2023,
- Transfert au SDEER de la compétence « infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) »,
- Numérotation d'une parcelle,
- Avis sur le projet « Guide des bonnes pratiques de l'Eolien en Vals de Saintonge »,
- Règlement du Marché communal
- Avis,
- Informations,
- Questions diverses.

**Préambule**

Le maire propose à l'assemblée une minute de silence (pour celles et ceux qui le souhaitent), concernant les décès de M. Mureau et M. Moineau qui ont œuvré pendant de nombreuses années pour la commune.

M. le maire donne une précision sur l'absence répétée lors des conseils municipaux de M. Lonjou David. M. Lonjou a des soucis de santé. L'équipe municipale lui souhaite un prompt rétablissement.

**1 Approbation du compte rendu du 04 juillet 2023**

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la réunion du 04 juillet 2023.

## **2 Transfert au SDEER de la compétence « infrastructure de recharge de véhicules électriques (IRVE) »**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2224-37, permettant le transfert de la compétence « mise en place et organisation d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation des infrastructures de charge pour véhicules électriques et hybride rechargeables » aux autorités organisatrices d'un réseau public de distribution d'électricité visées à l'article L2224-31 du même code,

Vu les statuts du Syndicat Départemental d'électrification et d'équipement rural de la Charente-Maritime (SDEER) approuvés par arrêté préfectoral du 31/03/2022, notamment l'article 2 (c) relatif à la recharge de véhicules électriques et les articles 3 et 4 relatifs au transfert et à la reprise des compétences à caractère optionnel, respectivement,

Considérant la délibération n° C2023-11 du Comité syndical du SDEER du lundi 4 avril 2022 relative aux aides du SDEER aux communes, par laquelle le SDEER apporte une aide aux communes porteuses de projet de recharge publique de véhicules électriques et qui ont transféré leur compétence IRVE au SDEER,

Considérant que la commune est intéressée par l'implantation de bornes de recharge, et qu'à ce titre, le SDEER :

- prend en charge 20 % du prix de la fourniture, installation et mise en service (hors subventions éventuelles),
- prend en charge la totalité des frais de fonctionnement associés à l'exploitation des bornes,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- de transférer au SDEER la compétence optionnelle « infrastructures de recharge de véhicules électriques » pour la mise en place d'un service comprenant la création, l'entretien et l'exploitation de telles infrastructures, l'exploitation pouvant comprendre l'achat d'électricité ;
- de donner mandat à Monsieur le Maire pour signer tout acte administratif ou comptable nécessaire à l'exécution de ce transfert.

### **Vote à l'unanimité**

## **3 Numérotation d'une parcelle**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est demandé la numérotation des parcelles situées en ZD n°121 et 151.

Monsieur le Maire propose que la nouvelle adresse postale de ces parcelles soit le numéro 14 Chemin des Meuniers lieu-dit La Rue.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'attribuer le n°14 Chemin des Meuniers lieu-dit La Rue et autorise Monsieur le Maire de transférer tous les documents concernant ce changement à toutes les administrations.

### **Vote à l'unanimité**

## **4 Avis sur le projet « Guide des bonnes pratiques de l'éolien en Vals de Saintonge »**

Suite à la conférence des maires du 12 septembre 2022, la Communauté de Communes des Vals de Saintonge a décidé d'élaborer un « Guide des bonnes pratiques éoliens en Vals de Saintonge ».

Les objectifs fixés par les élus communautaires sont de définir des règles pour l'acceptabilité de nouvelles éoliennes en Vals de Saintonge afin que le conseil communautaire puisse se prononcer pour ou contre les nouveaux projets qui lui seront soumis pour avis.

Ce guide est élaboré en concertation avec les communes, les professionnels de l'éolien et les associations locales.

Depuis la conférence des Maires, un Comité de Pilotage (COPIL) réunissant 16 élus du territoire a été constitué. Le COPIL s'est réuni les 20 janvier 2023, 21 mars 2023 et 26 avril 2023.

À ce stade, le COPIL est parvenu à un **consensus** sur un premier projet de critères, qui est soumis à l'avis des communes.

Les critères proposés sont les suivants :

#### Critères géographiques pour les éoliennes :

- distance minimum de 700 mètres des habitations,
- distance minimum de 200 mètres des voies ferrées, RD et ligne HT/THT,
- exclusion des secteurs Natura 2000/ Zone Naturelle d'Intérêt Écologique Faunistique et Floristique de type I et de type II,
- exclusion des boisements,
- distance minimale de 6 km des monuments classé UNESCO ( Abbaye Royale de Saint-Jean-d'Angély et l'Église Saint-Pierre d'Aulnay),
- distance minimale de 5 km de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Y et 25 km Base Aérienne 709 de Cognac,

#### Critère d'acceptabilité :

- avis favorable du conseil municipal de nouveaux projets éoliens sur le territoire de leur commune.

À ce stade, le COPIL souhaite que les conseils municipaux puissent se prononcer par délibération de principe sur :

- les critères géographiques proposés
- leur positionnement favorable ou défavorable quant à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de leur commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal est

- **Défavorable aux critères géographiques proposés**  
(favorable : 2 ; défavorable : 9 ; abstention : 0)
- **Défavorable à l'accueil de nouveaux projets éoliens sur le territoire de la commune**  
(favorable : 1 ; défavorable : 10 ; abstention : 0)

## INFO :

-Le maire fait savoir à l'assemblée qu'une cavalière du centre équestre Anne Bouyer des Frouins a été classée championne de France de sa catégorie.

Le maire, au nom de l'équipe municipale lui a adressé un courrier de félicitations.

-Du même type, M. Le maire a adressé un courrier à tous les bacheliers (connus). Il est désolé si oublié d'une personne.

Le maire fait part des remerciements envers les élus.

-Remerciements reçus de Mme Mureau pour la lettre de sympathie adressée lors du décès de Jacques Mureau.

-Remerciements de M. et Mme Alvarez pour la lettre de sympathie adressée lors d'un décès dans leur famille.

-Remerciements de Mme MOINEAU pour la lettre de sympathie adressée lors du décès de son époux Jacques

- Remerciements de Mme GRIGNON pour la lettre de sympathie adressée lors du décès de son époux Joël

- Remerciements reçus de « Hôpital des enfants » concernant la subvention accordée en 2023

- Remerciements reçus de « France Alzheimer » concernant la subvention accordée en 2023

- Remerciements reçus de « Hôpital Bergonié » concernant la subvention accordée en 2023

- M. le maire fait savoir que les travaux du logement location 64 avenue de St Jean d'Angély sont terminés (Tout a été refait ou réparé) avec nouveau portail...

Dépense : environ 18000€.

Les nouveaux locataires sont arrivés le 1<sup>er</sup> septembre, un couple et 3 enfants dont 2 qui vont être scolarisés à Asnières et le 3ème dès ses 3 ans.

- M. le maire fait savoir que les 3 petites fenêtres à l'arrière du foyer rural sont changées.

Le mur du fond de la scène au foyer rural va être isolé début octobre

(Remarque : Suites aux divers travaux sur plusieurs années, le foyer rural est totalement isolé)

- A partir de ce samedi, et **uniquement** le samedi matin, les sacs jaunes pourront être pris à la poste pour répondre à certains habitants qui ne peuvent pas venir en semaine en mairie.

- M. le maire fait savoir que certaines bornes incendie sont de couleur jaune, c'est tout simplement une consigne d'utilisation pour les pompiers.

- Le maire fait savoir que plus de 200 ampoules ont été changées (Prévu en investissement 2023) pour un gain d'énergie et des économies financières. Pratiquement tous les candélabres des villages et bourg sont en marche avec des ampoules LED.

- M le maire fait savoir que 35 pas japonais ont été volés dans une nuit et maintenant quelques fleurs.

Il demande aux membres présents s'ils désirent remettre les pas japonais à nouveau ?

L'assemblée décide de trouver des pierres plates, cela n'aura aucun coût et elles feront la même fonction que des pas japonais.

- Il va y avoir des travaux eau potable par EAU 17 à la Touche pour un montant de 28 000€ pris en charge par EAU 17.

- M le maire fait savoir qu'une aide financière reçue du département concernant les 39 arbres plantés à l'arrière du terrain de foot pour un montant de 2439€ pour une facture de 6502,87€.

- M le maire fait savoir à l'assemblée qu'il aura un devis supplémentaire pour la mise en normes du stade de foot. (Entre 3000 à 6000). Le bilan exact se fera à la suite des travaux. Ce devis complémentaire sera payé sur 2024.

- Le maire fait savoir qu'il a vu le SDEER (Syndicat d'électrification) pour placer une borne électrique sur le parking de l'église (obligatoire à partir de janvier 2025 pour les parkings de plus de 20 places). De cette manière, les travaux réseaux seront réalisés au même moment que les travaux parking église.

La borne se placera en 2024 sur budget 2024 (si possible) et une autre borne serait placée sur la place du foyer rural en 2025.

Les travaux parking devrait commencer fin novembre, début décembre (en retard).

- Les démarches du lotissement résidence des Lilas continuent assez lentement au goût du Maire (surtout pour la ligne électrique à enfouir). A suivre...

- Suite aux plusieurs interpellations de M. Claude BRISSET lors de la réunion, (et d'ailleurs à toutes les réunions) qui fait part à M le Maire des mécontentements de plusieurs personnes (dont il donne les noms) notamment sur le broyage et sur les travaux du bourg.

- **Concernant le broyage**, le maire rappelle que la commune est dans une démarche de fauchage raisonnée, on doit la respecter, donc fauchage au minimum pendant plusieurs mois (printemps /été) et dernier passage sur les bernes qui peut se réaliser à partir de septembre.

- **Concernant le bourg**, manque de facilité de passage de gros engins agricoles. Le maire peut l'entendre mais souligne que la zone difficile est à 30km/h, et les haricots du milieu peuvent être empruntés par les engins.

Le maire rappelle qu'il reste à la disposition de tous et notamment des personnes mécontentent.

La critique peut se dire directement au maire et non à M BRISSET qui fait son rôle de conseiller (il apporte les informations au maire). Le maire peut et doit donner des explications à la plupart des interrogations.

Travaux effectués :

-Point à temps qui a bien amélioré les routes notamment celles qui ont servi de desserte.

-Le passage de la petite bouille pour les petites rues est prévu début octobre.

-Potelets et barrières sont mises en place (100 potelets et 45 barrières) -Marquage au sol signalisation a été refait comme tous les ans. Une nouvelle armoire a été placée dans la sacristie puisque l'ancienne était fort endommagée.

-Les données du cimetière sont maintenant enregistrées sur un logiciel spécifique, cela va permettre une facilité dans la gestion du cimetière. Ce vaste travail a été réalisé par Isabelle Paillé, (conseillère) le maire la remercie de son travail et heureux devant un résultat fort intéressant.

- Le maire fait savoir qu'une nouvelle page va voir le jour sur le site communal. il s'agit des fouilles fructueuses du Pas Loubat.

### Questions diverses :

M. BAUDOUIN Frédéric :

- Une personne l'a interpellé concernant la haie de M. Dieumegard (en arrivant au village de Champmiaud), elle devrait être élaguée.

Le maire en fera part à M. Dieumegard.

-fait savoir que la réparation du tracteur va être terminée puisque ce matériel avait un problème de fuite à une roue.

M BOURDEVERRE Eric

- Devant le restaurant, sur la route départementale, une zone est restée avec des herbes.

Y a -t-il quelque chose de prévue ?

Le maire rappelle que la réponse a déjà été évoquée, il y aura des plantations mais pas avant novembre/ décembre. Actuellement on ne peut rien planter.

- Demande pourquoi il y a-t-il des marquages devant les containers. C'est tout simplement pour le chauffeur de la Cyclad afin qu'il repose les containers exactement aux mêmes endroits.

- Fait part de diverses dates

Le 13 septembre : réunion de la commission des fêtes et cérémonies.

Le 18 septembre : comme M. le maire est déjà pris par ailleurs, il se rendra à Saintes à une réunion sur la prévention et menace des élus.

Le 23 septembre : journée Asnières propre (Flyer déjà communiqué)

Le 14 octobre : octobre rose avec une conférence d'un docteur (Flyer en cours). Cette opération se fera avec la collaboration de l'association du patrimoine.

Mme TROCHUT Marion :

- Fait remarquer que des automobilistes se stationnent sur le trottoir en face de la boulangerie.

Effectivement ! dit le maire, et bien à d'autres endroits ! De ce fait, lorsque l'on se promène avec une poussette - enfant, on est obligé de prendre la voirie. M le maire explique que c'est du vécu personnel.

Le maire fait savoir que de nouveaux matériels urbains vont être installés ainsi qu'une nouvelle signalisation pour empêcher une telle situation.

Le maire rappelle que les travaux ont été réalisés essentiellement pour la sécurité des piétons (entre autre)

M. FOUCHER Christian

- fait savoir qu'un repas des voisins a eu lieu à VERON. Très satisfait de ce moment convivial.

Séance levée à 22h54